

CAP - Descriptifs des épreuves

Français - Histoire-Géographie - Langues vivantes en ponctuel

Ici, consultez la définition des épreuves :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039034347>

(Annexes I à VII)

Ici, vous pouvez consulter les programmes :

<https://eduscol.education.fr/pid39039/programmes-et-ressources-voie-professionnelle.html>

ATTENTION

Si vous présentez l'épreuve de FRANÇAIS-HISTOIRE-GÉOGRAPHIE, ou de LANGUE VIVANTE obligatoire ou facultative,

Vous devez préparer vos oraux

Oral d'histoire-géographie

Il s'agit d'une épreuve orale de 15 minutes.

Le candidat doit apporter 1 document pour chacun des 6 thèmes du programme ci-dessous

Enseignement-moral-et-civique

Droits, libertés et responsabilités

Cohésion et diversité dans une société démocratique

Histoire

La France de la Révolution française à la V^e République : l'affirmation démocratique

La France et la construction européenne depuis 1950

Géographie

Espaces, transports et mobilités

Espaces urbains : acteurs et enjeux

Le candidat tire au sort le thème au début de l'épreuve, prépare la présentation du document durant 5mn, puis durant 10 mn, présente le texte et l'examineur lui pose des questions (sans durée prédéfinie pour la présentation ou les questions).

Extraits du texte officiel (BO n°35 du 26 septembre 2019) :

« En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire. »

En l'absence de document ou en cas de non-conformité, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

Présentation du document

Titre du document

Références précises :

- Pour un ouvrage : auteur, titre de l'ouvrage, éditeur, date, page numérotée
- Pour un périodique : auteur, titre de l'article, titre du périodique, année de publication, volume, numéro, si en ligne préciser la date de consultation
- Pour un site internet : auteur, titre [en ligne], nom de l'éditeur, date de publication, date de mise à jour, date de consultation

L'ensemble est évalué sur 20 points, selon une grille d'évaluation publiée dans le bulletin officiel n°26 du 25 juin 2020.

CAP - Descriptifs des épreuves

Français - Histoire-Géographie - Langues vivantes en ponctuel

Oral de français

Il s'agit d'une épreuve orale de 10 minutes (sur 2 parties).

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. Il peut pour cela s'appuyer sur tout support visuel. Mais ce support visuel ne doit pas contenir un écrit dépassant le statut de titre ou de légende.

Ensuite, il aura un entretien qui n'excèdera pas 7 minutes. Il permettra de revenir sur l'exposé pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier peut être questionnée.

L'ensemble est évalué sur 20 points.

Il y a également une partie écrite en français (pour plus d'informations, [consulter le texte](#)).

Langue vivante obligatoire partie orale

Il s'agit d'une sous-épreuve orale de 6 minutes composées de 2 parties.

Niveau attendu : A2 (« utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire ») du CECRL.

Partie 1 : expression orale en continu (3 minutes maximum)

Le candidat présente un exposé en langue étrangère durant 3 minutes maximum. L'évaluateur laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

L'exposé, préparé à l'avance peut s'appuyer :

- Soit sur un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre d'une formation, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- Soit sur une expérience professionnelle (vécue en France ou à l'étranger) ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère.

Le candidat peut s'appuyer sur un plan d'intervention, ou bien des mots clés. Il peut également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.).

Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de l'exposé du candidat.

Partie 2 : expression orale en interaction (3 minutes)

À la suite de l'exposé, l'évaluateur échange avec le candidat pendant une durée maximale de 3 minutes.

Il commence par prendre appui sur l'exposé (partie 1), pose des questions, et demande des explications.

Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Dans l'hypothèse où le candidat se serait très peu exprimé lors de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur élargit l'échange.

L'épreuve comporte également une sous-épreuve écrite (pour plus d'informations, consulter le texte)

La note finale sur 20 points est calculée en additionnant les notes de toutes les parties de la sous-épreuve écrite et de la sous-épreuve orale.

Langue vivante facultative (doit être différente de la langue obligatoire)

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée maximale de 12 minutes en 3 parties.

Notation sur 20 points, seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Niveau attendu : A2 (« utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire ») du CECRL.

Partie 1 : expression orale en continu (3 minutes)

Le candidat présente un exposé en langue étrangère durant 3 minutes maximum. L'évaluateur laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

L'exposé, préparé à l'avance peut s'appuyer :

- Soit sur un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre d'une formation, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;
- Soit sur une expérience professionnelle (vécue en France ou à l'étranger) ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère.

Pour son exposé, le candidat peut s'appuyer sur un plan d'intervention, ou bien des mots clés. Il peut également présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de l'exposé du candidat.

Partie 2 : expression orale en interaction (3 minutes)

À la suite de l'exposé, l'évaluateur échange avec le candidat pendant une durée maximale de 3 minutes.

Il commence par prendre appui sur l'exposé (partie 1), pose des questions, et demande des explications.

Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Dans l'hypothèse où le candidat se serait très peu exprimé lors de la première partie de l'épreuve, l'évaluateur élargit l'échange.

Partie 3 : compréhension de l'écrit (6 minutes)

Le candidat dispose de 3 minutes maximum pour prendre connaissance d'un texte inconnu rédigé en langue vivante d'une dizaine de lignes). Il est possible de l'annoter.

Ce texte peut relever de genres différents : publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, petite(s) annonce(s), lettre, courriel, document à caractère pratique ou professionnel, notice, mode d'emploi, etc

Il relève d'un des deux contextes d'utilisation de la langue vivante :

- Situations et actes de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ;
- Situations et actes de la vie professionnelle.

L'examineur pose ensuite entre 4 et 6 questions en français, en fonction des réponses, pour en vérifier la compréhension.

La note finale sur 20 points est calculée en additionnant les notes de toutes les parties de l'épreuve orale.

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale.